LES INFOS

Avril – Mai 2013

www.villeperdue.fr

Mairie de Villeperdue - 10 rue de la Mairie –37260 Villeperdue
Tél. 02 47 26 08 07 - Fax 02 47 26 92 94 - email : mairie@villeperdue.fr

Nos finances 2013,

Sans pour autant entrer dans les détails, il me parait utile de vous présenter les grandes lignes des différents budgets 2013. Sachant que ces budgets ne trouvent leur équilibre qu'avec les contributions financières de tous, la priorité des élus, comme pour les années précédentes, a été de limiter la pression fiscale sur les ménages.

Cela est vrai pour le budget de l'eau et sur le coût du m^3 dont le prix moyen sera de 1,75€ pour cette année, il était de 1,72€ en 2012. Par contre, pour financer la future station d'épuration, malgré un taux de subvention avoisinant les 60%, il nous a fallu inscrire une somme de 400 000€ correspondant à la participation de la commune. La conséquence directe de cet investissement important se traduit par une augmentation de la redevance qui passe en moyenne de 160€ en 2012 à 220 € en 2013. Aujourd'hui, pour les foyers raccordés à l'assainissement collectif, le prix cumulé de l'eau produite et de l'eau assainie est d'environ 3,65€. Les amateurs de comparaison trouveront sans aucun doute des communes où ce prix est moindre, il en existe aussi un certain nombre où il est plus élevé.

Concernant le budget principal, et compte-tenu de l'impact sur les ménages des augmentations sur l'eau et l'assainissement, l'exercice consistait à équilibrer ce budget sans toucher aux taux de fiscalité, que ce soit la taxe d'habitation ainsi que les taxes foncières sur le bâti et le non bâti.

Pour autant, il a été nécessaire de trouver les ressources pour réaliser nos investissements et parmi ceux-ci les travaux de voirie sur différents secteurs, les Coutants, le Bry, la rue des Champs Gibert ainsi que l'agrandissement du restaurant scolaire. Notre volonté c'est aussi de ne pas avoir recours à l'emprunt pour financer ces différentes opérations.

Dans ces temps de disette où les dotations de l'Etat restent figées, où les subventions, qu'elles émanent de la Région ou du Département, s'amenuisent, il nous apparaît important et prudent de ne pas s'endetter plus que nous le sommes aujourd'hui. Pour mémoire, notre charge annuelle de remboursement est d'environ 55 000 €uros, soit 55 €uros par habitant ; en 2008 nous étions plutôt à 80 €uros.

Parler d'argent est souvent tabou, or vous apporter les éléments vous permettant de connaître et de porter un avis objectif sur la gestion de notre commune me semble être un minimum.

Roland Mariau

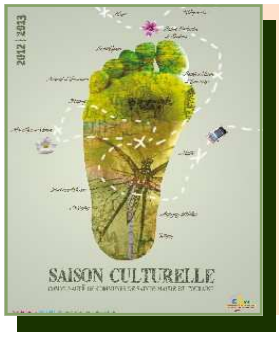

La Communauté de Communes de Sainte Maure de Touraine propose de nombreux spectacles et animations.

Son programme culturel est disponible en mairie et à la bibliothèque.

AGENDA

Zumba
Vendredi 19 avril à 20h00
Salle polyvalente
Organisé par l'APE

Vide-grenier
Dimanche 28 avril
Stade « Michel Vauge »
Organisé par le SCV (foot)

Marche
Mercredi 1er mai à 10h00
Salle polyvalente
Organisée pour la classe de mer des maternelles

Loto
Samedi 4 mai à 20h00
Salle polyvalente
Organisé par l'APE

Commémoration du 8 mai 1945
8 mai à 11h30 devant la mairie
Défilé des pompiers
suivi d'un vin d'honneur
au « Madison »

Banquet communal
8 mai à 12h30
Salle « Les Albizzias »
Organisé par le Centre Communal d'Action Sociale et la municipalité

Conseil municipal
17 mai à 20h00
Salle du conseil - mairie

L'agence postale sera fermée les 7 et 16 mai

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La municipalité toujours candidate pour adhérer à la Communauté de Communes du Val de l'Indre.

Le schéma départemental de coopération intercommunale étant abandonné par le gouvernement, le droit commun en matière de retrait et d'adhésion s'applique donc. La commune a ainsi sollicité le Préfet pour demander son retrait de la Communauté de communes de Sainte Maure de Touraine et l'adhésion à celle du Val de l'Indre.
Parallèlement, un courrier, en attente de réponse, a été adressé à chaque maire des deux communautés de communes pour acceptation de ce retrait d'une part et de cette adhésion d'autre part. Toutefois, l'échéance des élections municipales en 2014 risque de retarder ces prises de décision.

RYTHMES SCOLAIRES

Après concertation, le report en 2014 est décidé.

Les élus, au préalable favorables à un démarrage des nouveaux rythmes scolaires dès 2013, décident toutefois de reporter à 2014 ce projet. Cette décision fait suite à l'avis du conseil d'école et des parents rencontrés lors de la réunion publique spécifique organisée en février. Dans cette perspective, la commission des affaires scolaires poursuivra sa réflexion pour préparer ces nouveaux rythmes scolaires en 2014 en concertation avec les enseignants et les parents d'élèves.

EAU

Budget 2013

L'excédent de fonctionnement constaté sur 2012 de 13 686 € sera affecté sur la section de fonctionnement 2013.

ASSAINISSEMENT

Le projet de la future station d'épuration s'affine : permis de construire déposé et planning prévisionnel des travaux établi.

La société SAUR, la mieux-disante, a été retenue pour un montant de 787 176 HT lors de la consultation des entreprises lancée pour la conception et la réalisation de ce projet.

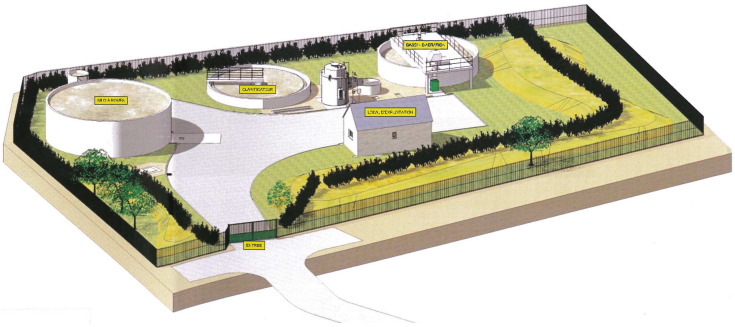

Quelques ajustements à la marge, au niveau de certaines prestations, se sont avérés nécessaires. L'option stockage des boues en silo a été préférée au traitement des boues avec roseaux permettant une économie de 100 000€ HT environ. Le permis de construire a été déposé avec comme prévision de début des travaux de terrassement : juillet 2013. Les travaux de génie civil pourraient commencer alors en septembre 2013.

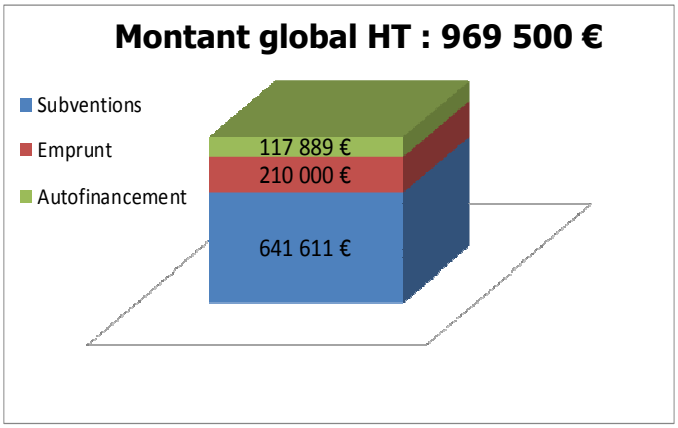

Vote du budget 2013

L'excédent de fonctionnement constaté sur 2012 de 23 434 € sera affecté sur la section de fonctionnement 2013.

Conséquence directe : hausse de la redevance 2013

Il y a lieu de prévoir les frais et charges liés aux travaux et au fonctionnement de la future station d'épuration.
Ainsi, les élus ont arrêtés les tarifs comme suit :

- part forfaitaire : **74 €** (54 € en 2012)
- part variable sur les consommations : **1 €** (0,69 € en 2012)

La date limite de paiement de la prochaine facturation est arrêtée au 30 juin 2013. Avec cette augmentation, le coût moyen du m^3 d'eau (desserte et assainissement collectif) sera de **3,65 €.**

Dysfonctionnement des pompes d'assainissement due à un mauvais usage

Le réseau d'assainissement collectif ne doit recueillir que les eaux usées. Les déchets (type serviettes hygiéniques., lingettes…) ne doivent, en aucun cas, être jetés dans ce réseau au risque de créer des dysfonctionnements notoires. **Merci** de veiller à respecter ces consignes pour le confort et le respect de chacun.

BUDGET GÉNÉRAL

Pas d'augmentation des taux des impôts locaux en 2013

Au vu du produit fiscal attendu, similaire aux années précédentes, les élus, à l'unanimité, ont décidé de ne pas augmenter les taux pour 2013.

Principal investissement : le restaurant scolaire

Le budget est arrêté en recettes et en dépenses comme suit :

- section d'exploitation à 658 406 €
- section d'investissement à 591 234 €

Les dépenses d'investissement 2013 porteront essentiellement sur:

- l'extension et le réaménagement du restaurant scolaire,
- des travaux de voirie et de bâtiments.

Les travaux d'aménagement des locaux techniques et le remplacement du tracteur tondeuse sont reportés à 2014.

RESTAURANT SCOLAIRE

Le permis de construire est accordé ainsi que la subvention d'Etat.

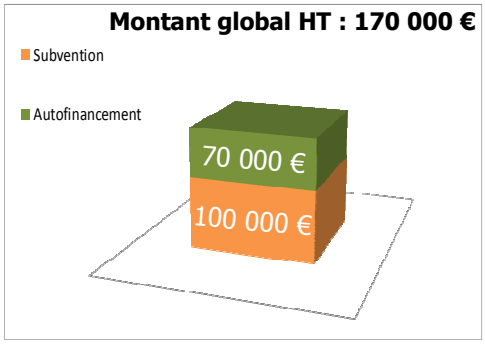

TRI SELECTIF

Sac jaune ou noir ?

1/ boite à bonbons en fer

2/ bouchons en liège

Réponse : 1/ sac jaune 2/ sac noir

CIVISME

Les règles sont parfois contraignantes mais elles permettent le « bien vivre ensemble ».

Stationnement : le stationnement de véhicule sur les trottoirs est interdit, la circulation des piétons doit rester libre.

Les camions ne sont pas autorisés à stationner en centre bourg.

Animaux domestiques : chaque propriétaire est responsable de son animal domestique qui ne doit pas nuire au voisinage. Ainsi, il convient de veiller à ce que son animal n'erre pas et ne perturbe pas le voisinage (aboiement persistant notamment).

PUBLICITÉ

Lors de l'édition du dernier bulletin municipal, les 2 annonces publicitaires ci-dessous se sont avérées de mauvaise qualité ou erronées.

LE MADISON
BAR – TABAC
PRESSE – LOTO

15 Rue du Vieux Bourg
37260 VILLEPERDUE

02 47 26 14 44

MESNARD OPTICIENS

Christine et Olivier opticiens diplômés

vous proposent un grand choix de montures, pour tous les goûts et tous les âges

Nous choisissons librement nos partenaires, afin de vous garantir la qualité, l'esthétisme et le confort visuel que vous attendez

Nos engagements:
- devis gratuit
- suivi personnalisé
- garantie adaptation 2 mois
- garantie casse (conditions en magasin)
- nettoyage aux ultrasons et ajustage de votre équipement dès que vous en ressentez le besoin
- dépistage visuel ou contrôle de la vue
- service à domicile sur rendez-vous pour nos clients n'ayant pas la possibilité de se déplacer
- facilité de paiement : 3 fois sans frais ou tiers-payant selon les mutuelles référencées

Centre Commercial Intermarché
SAINTE-MAURE-DE-TOURAINE

02 47 65 47 40

Lundi - Samedi
de 9h00 à 19h00

mesnard-opticiens.com

INSCRIPTION

ECOLE RENTRÉE 2013

Pour inscrire votre enfant entrant à l'école de Villeperdue, vous devez, dès avril :

* **vous présenter à la mairie** : (muni de votre livret de famille)
  - qui délivrera un certificat de pré-inscription du maire,
  - qui vous informera sur les services périscolaires (cantine et garderie)
* **prendre contact avec l'école** (Chemin de la Godinière), présenter les documents suivants :
  - le certificat de pré-inscription délivré par la mairie,
  - le carnet de santé attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (BCG et DT Polio) ou un certificat médical de contre-indication vaccinale,

Pour les enfants déjà scolarisés :

- le certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée,
- le livret scolaire.

Pour l'inscription en Maternelle :

- un certificat du médecin de famille constatant que l'enfant est apte à la vie collective en milieu scolaire.

Vous pouvez vous présenter à l'école :

- les vendredis de 9h à 12h et 13h à 17h30
- les vendredis 17 et 24 mai jusqu'à 18h30
- et éventuellement sur rendez-vous

Bibliothèque Municipale
"Lucien BROSSARD"
37260 Villeperdue - ☎ 02 47 65 99 33

Il était une fois…

Un carnaval africain … (27 février)

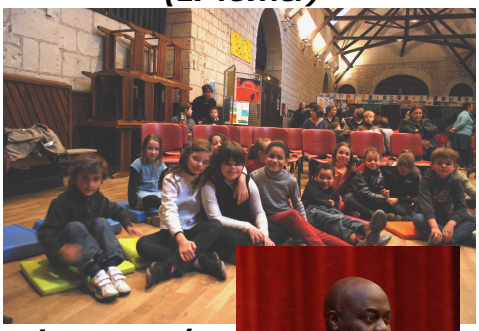

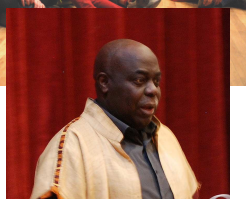

Les coups de cœur et le conteur Gabriel KINSA

Lecture-spectacle (17 avril) avec « le moulin à paroles »

A venir…

Soirée Doudou

mardi 4 juin de 19h00 à 19h45

Lecture du soir offerte aux enfants.

Lecture du mercredi

15 mai et 12 juin de 17h15 à 18h15

Lecture partagée avec les enfants.

Fête de la musique

Si vous êtes musicien et que vous souhaitez participer à la fête de la musique le 21 juin prochain ; faites-le savoir à la bibliothèque ou à la mairie pour le **15 mai prochain au plus tard.**

8 MAI 2012

Tous les habitants de la commune sont cordialement invités à venir célébrer le 67ème anniversaire de la Victoire de 1945 qui se déroulera comme suit :

11h30

Commémoration

Rassemblement devant la Mairie
Dépôt de gerbe au Monument
Dépôt de fleurs au Cimetière

12h00

Vin d'honneur et rafraîchissements au bar « Le Madison »

12h30

Banquet communal

servi par « Le Tournebride »

salle « Les Albizzias »

s'inscrire auprès de la Mairie
(34 € par personne)

APE

Réussite

88 enfants ont participé à la **chasse à l'œuf** le 17 mars dernier.

Main dans la main à la recherche du trésor

Cela vous tente d'essayer ce nouveau sport-danse très en vogue, c'est le moment le temps d'une soirée grâce à l'APE.
Rendez-vous à la salle polyvalente

vendredi 19 avril de 20h à 21h30

Loto

De nombreux lots à gagner lors du prochain loto dont un séjour en gîte de charme et un salon de jardin…

Contact 02 47 26 02 99 ou ape.villeperdue@gmail.com
Rendez-vous à la salle polyvalente

samedi 4 mai à 20h00

MATERNELLES À LA MER

Marche

Les 2 classes de maternelle ont pour projet d'aller 2 jours à l'Ile de Ré. Pour participer au financement de cette classe de mer, des parents organisent une marche à Villeperdue le **mercredi 1er mai** départ à 10h de la salle polyvalente. Participation demandée : 3 € (collation et boissons offertes) - gratuit pour les enfants.

SPECTACLE CM1 ET CM2

Succès bien mérité

Rendez-vous musical réussi lors de la présentation de « Pierre et le loup » de Prokofiev par les CM1 et CM2 accompagnés par 40 musiciens de l'orchestre symphonique de Monts le samedi 6 avril à la salle « les Albizzias ».

SCV

Vide-grenier

Le club de football organise un vide-grenier au stade « Michel Vauge » le **dimanche 28 avril**
Contact 06 78 59 83 01

THÉÂTRE RDV

Le temps d'une représentation d'un autre temps…

Samedi 23 mars, rires et applaudissements ont récompensé la troupe de Channay sur Lathan.